

Service instructeur  
DIRT

3<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/III - 3e/20

Service consulté  
DJU



**DELEGATIONS A LA COMMISSION  
PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL**

**Domaine des opérations d'aménagement  
des infrastructures routières**

Résumé : *Le présent rapport a pour but de modifier le rapport n° 2004/IV – 108 en date du 14 avril 2004 modifié par délibération du Conseil Général du 15 octobre 2004, portant délégations à la Commission Permanente du Conseil Général.*

Dans sa séance du 14 avril 2004, le Conseil Général a adopté une délibération contenant la liste des attributions déléguées à sa Commission Permanente.

Je vous propose de compléter cette liste par les points suivants :

Délégations spécifiques à certains domaines – Opérations d'aménagement d'infrastructures routières :

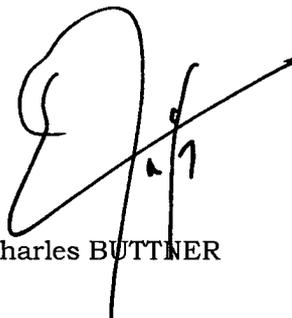
- Délibération sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation au titre de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme et délibération sur le bilan de la concertation ;
- Toute demande adressée au Préfet relative à l'ouverture d'enquête publique (préalable à une déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité d'un document d'urbanisme, avant travaux, en vue d'une autorisation prévue par la loi sur l'eau, etc...) et toute décision y afférente ;
- Toute demande adressée au Préfet notamment en vue de l'obtention d'autorisation (de défrichement, de prélèvement d'espèces protégées, de pénétrer dans des propriétés privées, etc...), de prescriptions relatives à l'archéologie préventive, de distraction du régime forestier, etc...et toute autre demande adressée à l'Etat en vue de l'obtention d'autorisation (monument historique classé ou inscrit, site naturel classé, territoire classé en réserve naturelle, etc...) ;

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 JUIN 2006

- Déclaration de projet ;
- Déclarations prévues par la loi sur l'eau, par les règles en matière de droit de pêche, etc...

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke extending upwards and to the right.

Charles BUTTNER